SYNDICAT
INTERCOMMUNAL
DU PLATEAU
DE PLOUDIRY

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 23 FEVRIER 2023

Nombre de délégués				
En exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	
24	17	3	20	

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 23 février à 18 heures 30, le Comité syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la « salle Tromelin » de TREFLEVENEZ sous la présidence de Monsieur Georges PHILIPPE.

Date de la convocation
17 février 2023

Présents: AUVRET Stéphane, BILLON Henri, CADIOU Bruno, CAM Jean-Yves, CANN Joël, DONVAL Éric, DONVAL Jean-Michel, GUEGUEN Marie-Laure, HERRY Stéphane, LAURENT Sandrine, OGER Thibaud, PHILIPPE Georges, POULIQUEN Thierry, QUENTRIC BOWMAN Morgane, SOUDON Chantal, THOMAS Mickaël et TOURBOT Jacqueline.

Excusés: BARON Jacques (pouvoir à AUVRET Stéphane), BOTHOREL Gérard (pouvoir à CADIOU Bruno) et MILIN Emma (pouvoir à CANN Joël.

Absents: CADIOU Lauren, HOURMANT Mickael, LE DIZES Benoît et LE PORT Bénédicte.

Les délégués, la presse ayant pris place, le président ouvre la séance. Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut valablement délibérer.

A été nommée secrétaire de séance : SOUDON Chantal.

En préambule, le Président remercie la présence

- De Monsieur Hervé FAYOLLE, Conseiller aux décideurs locaux (CDL), rattaché au Service de Gestion Comptable de LANDERNEAU
- Des délégués
- De la presse

Et accueille Mickael THOMAS, nouveau délégué de la Commune de La Martyre, en remplacement de Patrick LAURANS.

Le Président retrace les faits marquants de l'année 2022 :

Au service technique, l'année a été marquée par des mouvements de personnel :

- Ronan DONVAL est en détachement auprès de la SPL Eau du Ponant depuis le 1^{er} avril 2022 mais absent depuis la fin février (régularisation congés, RTT et clôture du compte épargne temps)
- Arrêts maladies sur une longue période d'un agent
- Embauche de Fabrice FAVRE à compter du 1 er juin 2022

Malgré cette situation perturbante pour le service, le service a réussi à effectuer les heures permettant de réaliser les recettes prévues au budget.

Au service enfance, l'année 2022 est quasi identique aux années avant Covid, en termes de fréquentation.

L'échec de la **mutualisation du service administratif commun** est essentiellement dû à la réticence de certains élus et au blocage de quelques secrétaires.

Le Président souligne néanmoins le succès du « noyau » créé entre le SIPP, les communes de Tréflévénez et de Saint Eloy. Ces 2 communes ayant les mêmes problématiques ont embauché une gestionnaire administrative en commun, Paola JACOPIN travaille à mi-temps de chacune des collectivités. Sylvie DONVAL GALLON assure la partie finance et les ressources humaines pour ces 2 communes.

2 « outils » informatiques sont mis en application :

- Beeplex : suite collaborative avec un tchat, échange de fichiers ... très utilisé et apprécié par les agents et les élus ;
- GLPI: essentiellement utilisé pour le service technique, il permet les échanges entre le SIPP (Dominique et Fabrice) et les communes afin de remonter les demandes d'interventions. Il permet une meilleure organisation des travaux (suivi, indication de degré d'importance ...)
 - En test pour le moment par le SIPP et les communes de Ploudiry, Tréflévénez et Saint Eloy. Il sera très bientôt généralisé à toutes les communes adhérentes.
 - C'est un très bon outil, déjà bien approprié par Dominique CLOAREC.
 - Au vu de son déploiement, les secrétaires sont conviées le vendredi3 mars prochain pour une formation. Les membres du Bureau et les adjoints aux travaux seront également formés rapidement.

2023 sera une année de réflexion, de changements ...

Il va falloir optimiser au maximum les services.

Le Président souligne « les objectifs ne sont pas fixés pour être atteints mais pour être dépassés ».

Service technique:

L'organisation risque de ne pas être facile : un agent a repris à mi-temps thérapeutique après de nombreux arrêts maladie en 2022, ce qui ne facilite pas l'optimisation du service.

Le service enfance sera au cœur de la réflexion avec un équilibre à trouver entre les charges, les recettes et le maintien d'une qualité de service qui est reconnue par les familles et les communes.

Le remplacement du CEJ (contrat enfance jeunesse) par le CTG (contrat territorial global) imposé par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) risque de modifier le financement du poste du responsable de service et d'avoir un impact sur les prestations qu'il réalise aujourd'hui dans les écoles et les associations.

2023 verra peut-être la relance du projet de mutualisation du service administratif, les projections pour les années à venir des dotations de l'Etat vers les Communes étant particulièrement défavorables pour certaines d'entre elles.

Le Président remercie Chantal SOUDON, vice-présidente en charge des finances et Sylvie DONVAL GALLON, responsable du service administratif et financier pour l'élaboration du Compte Financier Unique et du budget.

Après avoir énuméré l'ordre du jour, le président soumet le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022 à l'approbation des délégués. Aucune remarque ou observation n'étant faite sur la rédaction, celui est adopté à l'unanimité. Les membres du comité syndical seront appelés à le signer en fin de séance.

ORDRE DU JOUR

Chantal SOUDON signale que les comptes et le budget ont été présentés à

- La commission « finances » le 26 janvier et le 16 février 2023
- Aux membres du Bureau le 17 février 2023

2023 01 01

Vote du Compte Financier Unique de l'année 2022

Le président donne la parole à Hervé FAYOLLE :

L'article 242 de la Loi de finances 2019 a ouvert la possibilité d'expérimenter le Compte Financier Unique, qui se substitue au compte de gestion et au compte administratif, par dérogation aux dispositions régissant ces documents. Ce document permet d'avoir une meilleure vision patrimoniale.

Le Syndicat Intercommunal du Plateau de Ploudiry (SIPP) s'est porté candidat à l'expérimentation du Compte Financier Unique à partir des comptes 2022. L'objectif étant de généraliser le fonctionnement du Compte Financier Unique et de la nomenclature M57 à l'horizon 2024.

Au terme de la clôture comptable de l'année 2022, le fonctionnement du Compte Financier Unique entraine des échanges de données entre le Service de gestion Comptable de Landerneau et le SIPP afin d'assurer des éléments exactement similaires.

Hervé FAYOLLE présente les résultats d'exécution de l'année 2022 qui seront repris au budget 2023

	Fonctionnement	Investissement
Résultats antérieur	47 979,97 €	242 907,14 €
Dépenses	929 227,36 €	399 323,85 €
Recettes	941 736,78 €	180 283,94 €
Résultats	60 489,39 €	23 867,23 €
Résultat global		84 356,62 €

L'endettement est maîtrisé mais les « réserves financières » du SIPP ont fondu.

La CAF (capacité d'autofinancement) brute qui est de 58 503 € est en diminution. Elle correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement.

Le niveau de réserves financières (fonds de roulement) est faible et ne représente que 35 jours de charges de fonctionnement contre 60 jours préconisés. Ce qui oblige le SIPP à recourir à une ligne de trésorerie pour absorber les décalages entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes.

Compte tenu de l'encours de la dette et du niveau de la CAF, le SIPP n'est pas en mesure de financer des investissements importants.

Hervé FAYOLLE souligne que la situation financière saine et sa gestion maîtrisée ont permis de passer à la M57 et au Compte Financier Unique en 2022.

Chantal SOUDON et Sylvie DONVAL GALLON présentent conjointement, chapitre par chapitre, les comptes de l'année 2022.

Une discussion s'instaure dans l'assemblée sur les finances du SIPP et indirectement des communes adhérentes qui sont pleinement impactées via les participations communales.

Chantal SOUDON relève par exemple que le financement du service animation est assuré à

- 25 % par les familles
- 20% par la CAF/MSA
- 55 % par les communes. Cette part tendant à augmenter d'année en année.

Georges PHILIPPE souligne la nécessité de lancer une réflexion sur ce service, ainsi qu'il l'a énoncé en discours liminaire.

Morgane QUENTRIC BOWMAN souligne l'implication des animatrices qui retrouvent avec satisfaction une situation d'avant Covid.

Le Président après avoir demandé à Henri BILLON, 1^{er} vice-président de soumettre les comptes au vote, sort de la salle.

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal du Plateau de Ploudiry;

Vu l'article 242 de la Loi de finances 2019 portant expérimentation du Compte Financier Unique ;

Vu la candidature du SIPP à la vague 2 de l'expérimentation du Compte Financier Unique ;

Considérant que le Compte Financier Unique se substitue dans le cadre de l'expérimentation au compte de gestion et au compte administratif ;

Vu la reprise des résultats de l'année 2021;

Vu la concordance des écritures de l'année 2022 avec le Service de Gestion Comptable ;

Vu l'avis favorable de la commission « finances et services supports » du 26 janvier 2023 ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 17 février 2023 ;

Considérant qu'après que les conditions d'exercice du budget de l'exercice 2022 aient été exposées à l'assemblée, Monsieur le Président a quitté la salle et le comité syndical a siégé sous la présidence de Monsieur Henri BILLON, 1^{er} Vice-président.

Le comité syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité

Article unique : ADOPTE le Compte Financier Unique 2022 du Syndicat Intercommunal du Plateau de Ploudiry

2022 01 02

Affectation des résultats de l'année 2022 au budget de l'année 2023.

Chantal SOUDON rappelle à l'assemblée les résultats du Compte financier Unique de l'année 2022 et informe que pour ne pas trop impacter les budgets des communes, la commission finances et le Bureau proposent de garder le résultat de fonctionnement 2022 en section de fonctionnement au BP 2023. Cette affectation doit être ponctuelle si le SIPP veut récupérer une possibilité d'investissement.

Vu le projet du budget primitif 2023, il est proposé le vote de l'affectation des résultats de l'année 2022 comme suit

Libellé	Résultat 2022	Imputation BP 2022	Libellé	Montant
Résultat de fonctionnement	60 489,39 €	R/002 (Fonctionnement)	Solde d'exécution section de fonctionnement	60 489,39 €
Résultat d'investissement	23 867,23 €	R/001 (Investissement)	Solde d'exécution section d'investissement	23 867,23 €

Le Président souligne que cette proposition d'affectation des résultats met en avant la solidarité entre les communes en prenant en compte la situation financière de chaque collectivité.

Le Président rappelle que le Syndicat Intercommunal du Plateau de Ploudiry n'a pas de fiscalité propre et dépend donc financièrement des communes adhérentes. Le principe d'un syndicat est d'avoir une marge de main d'œuvre limitée.

Délibération :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal du Plateau de Ploudiry,

Vu l'exécution budgétaire de l'exercice 2022 du budget,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article unique : Autorise l'affectation des résultats de l'exercice 2021 conformément au tableau ci-dessus.

2023_01_03

Budget primitif de l'année 2023 et mise en place de la fongibilité des crédits

Le Président signale que Budget primitif 2023 a fait l'objet d'un travail de préparation et d'arbitrages des commissions et du Bureau.

Chantal SOUDON souligne que des modifications, pour coller au plus près de la réalité du fonctionnement des services, ont été apportées sur la répartition analytique des charges et notamment sur l'affectation du personnel.

Chantal SOUDON et Sylvie DONVAL GALLON présentent conjointement, chapitre par chapitre, les propositions du budget.

Le budget s'équilibre comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 022 300,00 €	1 022 300,00 €
Investissement	117 200,00 €	117 200,00 €
Total	1 139 500,00 €	1 139 500,00 €

Détail de la section d'investissement :

Chapitre / Article	Désignation	Montant
204 / 2041412	Réserve eau incendie	10 000,00 €
21 / 21351	Agencements, aménagements de constructions	31 489,00 €
21 / 21578	Désherbeur	6 360,00 €
21 / 21578	Meuleuses (2)	1 200,00 €
21 / 21578	Cannes de curage (2)	1 560,00 €
21 / 21828	Véhicule service animation	20 000,00 €
21 / 21838	Ordinateur portable	1 000,00 €
21 / 2185	Téléphones portables	1 500,00 €
21 / 2188	Réchaud	900,00€
21 / 2188	Tapis de gymnastique	2 000,00 €
Total des investissements		76 009,00 €

Le Président signale que les investissements proposés sont au strict minimum pour continuer les activités.

Le Président informe que la nomenclature M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Comité syndical le pouvoir de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Président sera tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Délibération:

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal du Plateau de Ploudiry

Vu les prévisions budgétaires

Vu l'avis de la commission « finances et services supports » du 16 février 2023

Vu l'avis du Bureau du 17 février 2023

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1: VALIDE le budget primitif 2023 du Syndicat, conformément aux documents présentés en séance;

Article 2 : AUTORISE le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée 20h30.

Le Président, Georges PHILIPPE. La secrétaire de séance, SOUDON Chantal.